

# CONTRAT DE LOCATION DU FOYER de BAMBIDERSTROFF

Entre,

**LE BAILLEUR :** Mairie

1 place de la mairie  
57690 BAMBIDERSTROFF  
Tél : 03-87-90-30-11-Fax : 03-87-90-41-74  
Mail : mairie.bambiderstroff@wanadoo.fr

**LOCATAIRE :** .....

.....  
.....  
Tél : .....

Il a été convenu que la personne ci-dessus, désignée, louera le Foyer du .....au .....

Aux conditions, ci-dessous :

1. Le locataire signe le présent contrat de location après avoir présenté une **attestation d'assurance** (Contrat responsabilité civile organisateur de manifestations temporaires) et après avoir pris connaissance et accepté les termes du règlement intérieur ci annexé.
2. Le locataire est tenu de fournir également un chèque de caution de **1 000 €** et un chèque de caution de **150 €** pour le tri des ordures. Ce chèque sera restitué lors du règlement et de la remise des clés.
3. Le règlement de la location se fera par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC après utilisation des locaux (**montant de la location majoré de celui des consommations de gaz et d'électricité ainsi que du montant des éventuelles dégradations**).
4. Le Conseil Municipal a fixé les tarifs de location de Foyer comme suit :

Contrat de location gratuite pour les Associations locales (1 fois par an).

GRANDE SALLE	Extérieurs	Village	Associations locales
Week-end	350 €	175 €	100 €
Jours de semaine	100 €	50 €	Gratuit
Jour supplémentaire	50 €	50 €	Gratuit
Enterrement	/	50 €	/
Cuisine+matériel (sauf enterrement)	30 €	30 €	/

PETITE SALLE	Extérieurs	Village	Associations locales
Week-end	Pas de location	50 €	Gratuit
Jours de semaine		25 €	Gratuit

5. Le tarif de la casse de la vaisselle est détaillé en annexe  
En cas de dégradations ou de vols du matériel, le locataire devra régler 150 € par chaise et 300 € par table.
6. Un relevé des compteurs de gaz et d'électricité sera effectué avant et après la location pour l'établissement de la facture.
7. Le locataire déclare se conformer au présent contrat ainsi qu'au règlement intérieur des locaux dont il a pris connaissance.

Fait à BAMBIDERSTROFF, le

Le Locataire,

Le Maire,  
ou son représentant,